RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-41) AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE STATIONNEMENT POUR LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absente : Mme LE CALVEZ .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7935H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement de la ville de Vincennes passé le 25 janvier 2018 et notifié le 5 février 2018 avec la société EFFIA Stationnement pour une durée de 5 années du 1er avril 2018 au 31 mars 2023 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 et plus particulièrement son l'article 6, 5°, modifiée par l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 et plus particulièrement son article 20 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2017 décidant d'appliquer à compter du 1er janvier 2018 les tarifs relatifs à la redevance de stationnement payant rotatif et résidentiel de surface, de fixer le forfait de post-stationnement (FPS) et de faire bénéficier d'un montant minoré le forfait de post-stationnement (FPS) réglé dans un délai de 48 heures ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2019 approuvant le projet de plan délimitant les zones de stationnement de surface et leurs régimes ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2019 approuvant la création un tarif mensuel de stationnement résidentiel de surface ;

Considérant la situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 à partir du 16 mars 2020 jusqu'à la sortie du confinement, et compte tenu des mesures administratives de confinement décidées par le Gouvernement ;

Considérant que la Ville de Vincennes, Autorité délégante, a décidé de rendre le stationnement de surface gratuit du 17 mars au 31 mai ;

Considérant que le versement des sommes dues par le Délégataire à l'Autorité délégante relatives aux redevances d'occupation du domaine public a été suspendu, et qu'il convient de diminuer la redevance fixe annuelle due par le Délégataire au titre de 2020, du montant de la perte de la recette constatée par rapport à 2019 sur la même période, déduction faite des économies générées par les mesures de chômage partiel et par les dépenses d'exploitation (maintenance, fluide…) d'un montant de 367 k€ ;

Considérant que le plan délimitant les zones de stationnement de surface et de leurs régimes a été modifié ;

Considérant qu'il appartient à l'Autorité délégante de déterminer et réviser la structure et le niveau des tarifs ;

Considérant l'évaluation économique du contrat établi par le bureau d'études SARECO ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7935H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Considérant qu'une erreur d'appréciation du délégataire quant au respect de son objectif de chiffre d'affaires prévu au compte d'exploitation conduit à un contrat lourdement déficitaire de près de 3.8 millions d'euros ;

Considérant que ce déficit remet en cause l'équilibre financier du Délégataire, risque de mettre en péril le contrat et la qualité de service mise en œuvre, et qu'il est donc nécessaire de rééquilibrer le contrat en diminuant le montant de la redevance fixe de 400 k€ nets de taxes par année sur la durée restante du contrat et de modifier les modalités de calcul de la redevance variable avec l'introduction d'un nouveau seuil de partage ;

Considérant que le Délégataire avait à sa charge la fourniture, l'installation, l'entretien, la gestion et la supervision de 10 bornes de recharge électrique disposant chacune de 2 points de charge, et que la Ville souhaite regrouper et confier à une même entreprise la gestion et la supervision de l'ensemble des bornes de recharge électrique situées sur le domaine public de Vincennes, compris les anciennes bornes Autolib, ;

Considérant que la durée d'amortissement des investissements pour la fourniture et l'installation des10 bornes de recharge électrique n'est pas atteinte, et qu'il y a lieu de rembourser au Délégataire la valeur nette comptable de ces investissements estimés à 63 580 euros HT ;

Considérant que certains investissements dans le parking Pompidou (construction d'édicules) pour un montant de 33 k€ n'ont pu être réalisés et qu'il est nécessaire de compléter l'offre en borne de recharge électrique dans la partie publique du parking du Marché pour un montant de 24 k€ ;

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la société EFFIA Stationnement afin de modifier les conditions financières et techniques du contrat ;

Après avis de la commission de délégation de service public réunie le 9 décembre 2020 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 décembre 2020,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 10 décembre 2020,

D É L I B È R E

(Dossier retiré de la séance.),

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7935H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

ARTICLE I : Approuve le projet d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement de la ville de Vincennes passé avec la société EFFIA Stationnement.

ARTICLE II : Approuve le projet de plan délimitant les zones de stationnement de surface et leurs régimes figurant en annexe.

ARTICLE III : Approuve la grille tarifaire figurant en annexe.

ARTICLE IV : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7935H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020